

Où en est-on ?

Les Hélicoptères.....

Un petit rappel de la situation :

On assiste souvent à des ballets d'hélicoptères au-dessus de Fuveau.

On note 4 sortes d'hélicoptères :

- Pompiers, Protection Civile, et Gendarmerie, qui ont le droit de voler où ils veulent.
- Les hélicoptères vert kaki, les militaires. Là encore, on ne peut rien dire.
- Des tout petits, fabriqués par une société basée aux Milles, et qui est rattachée à Airbus. A L'aérodrome des milles les mouvements d'hélicoptère sont très faibles et essentiellement générés par les écoles de pilotage qui exploitent des machines de petite taille équipé de moteur à piston , R22 ,R44 CBRIG2 ...pas plus bruyant qu'un petit avion d'aéroclub .
- Et puis les autres, Airbus, reconnaissables : ils sont blanc et bleu.

Parlons de ceux-là.

- Les nuisances sonores constatées sont générées par des appareils à turbine beaucoup plus bruyants et ce essentiellement lors d'essais en stationnaire.
- Ces appareils facilement reconnaissables de type TIGRE, Dauphin , Écureuil, PUMA , Super PUMA.....sont assez facile a identifier par leur taille, le bruit généré par le rotor et les turbines , leur livrée de couleur verte lorsque ces appareils n'ont pas reçu la peinture perso client .

Ils évoluent au-dessus de la vallée de l'Arc :

- soit c'est un vol pour montrer l'appareil à un éventuel acheteur (comme quand on essaie une voiture neuve),
- soit pour faire des essais (matériel informatique embarqué par exemple).

Théoriquement, Airbus a une zone réservée pour eux : du côté d'Istres.

Mais, dans ce cas, il faut traverser l'étang de Berre, et pour un vol d'essai, ce n'est pas très agréable. Et pour un vol « commercial », c'est tellement mieux de survoler la Sainte-Victoire, c'est tellement plus joli...

Que dit la réglementation ?

L'ACNUSA

(L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) est une [autorité administrative indépendante](#), créée par la loi du 12 juillet 1999), a en charge de vérifier les nuisances sonores des zones d'essai, et une réglementation s'en suit (hauteur du vol, vol stationnaire, etc).

La vallée de l'Arc n'est pas une zone d'essai.

Si elle le devenait, l'ACNUSA devra se pencher sur les nuisances occasionnées.

Que fait-on ?

- La Mairie a écrit plusieurs fois, pour dénoncer cet état de fait (les premiers courriers datent de 1974),
- Les CIQ ont soulevé le problème depuis longtemps, en écrivant :
 - à la Mairie en particulier.
 - à la Direction de la Sécurité de l'Aviation civile - Sud-Est DSR/RDD - Subdivision Planification et Développement durable,
 - à la commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport Marseille Provence, dont le Président du CIQ des Beaumouilles fait partie.

- Le 16 octobre 2020, la coordination des CIQ a rencontré Mme Anne-Laurence Petel, députée de notre circonscription, à qui nous avons exposé les nuisances occasionnées par les hélicoptères.
- Le Président du CIQ « Les Beaumouilles » a été mandaté par la Confédération des CIQ de Provence pour faire partie de la commission consultative de l'aéroport, et cela a été accepté par le Préfet des Bouches-du-Rhône. Il évoquera le sujet lors de la prochaine réunion.

A SUIVRE...